

SEANCE DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
33

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois de février, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
28 + 2 pouvoirs

Date de la convocation :
18 février 2026

Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, Mme Françoise JAILLET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. André BECHE, M. Sébastien GUIGUE, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BUATOIS, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Étaient excusés : M. Stéphane BALTES, Mme Géraldine GILLES pouvoir donné à M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER pouvoir donné à M. Denis PARISOT, Mme Elise MYAT, M. David COLIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

3.3 Locations

B2026-07 Renouvellement de la convention de mise à disposition temporaire au profit de la Communauté de Communes d'un espace à usage de conservation et de stockage d'archives

VU la délibération n°C2020-095 du Conseil Communautaire déléguant au Bureau Communautaire le pouvoir de conclure toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition au profit de la Communauté de Communes dont les engagements financiers annuels pour la Communauté de Communes sont inférieurs ou égaux à 15 000 € HT et les avenants correspondants,

VU la délibération n°B2020-44 du Bureau Communautaire en date du 2 décembre 2020 acceptant de conclure avec la Commune de Varennes-Saint-Sauveur une convention temporaire de mise à disposition au profit de la Communauté de Communes, d'un espace au sein de l'Hôtel de Ville correspondant au grenier aménagé d'une surface de 150 m² afin de permettre le stockage et la conservation des archives de Bresse Louhannaise Intercom',

Vu la délibération n°B2023-45 du Bureau Communautaire en date du en date du 6 décembre 2023 décidant du renouvellement de la convention conclue avec la Commune de Varennes-Saint-Sauveur jusqu'au 31 décembre 2025,

CONSIDERANT la date d'échéance de ladite convention,

CONSIDERANT le besoin pour la Communauté de Communes de conserver un espace à des fins de stockage et de conservation des archives de manière temporaire le temps de les rapatrier dans ses locaux,

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

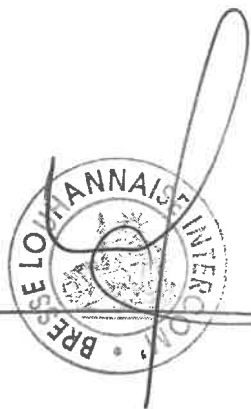
ACCEPTE le renouvellement de la convention conclue avec la Commune de Varennes-Saint-Sauveur pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

La convention est conclue à titre gratuit.

AUTORISE le Président à signer la convention en ce sens et à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires.

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

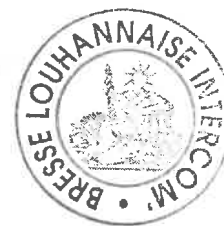
Date 02/03/2026



DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 02/03/2026